



Réunion du comité du Club MASC dit les Dingos du 25 Octobre 2015

Présents : Liliane Chénard, Caroline Desbouys, Anne Duverney, Alexandra Forestier, Gilles Chénard, Cedric Pouzat

Excusés : Nathalie Schmitt

Cette réunion s'est déroulée en présence de tous les adhérents présents aux AGE et AGO de ce jour.

Ordre du jour :

- Cotisations (adhérents, adhérents-conjoints, moniteurs)
- Cours d'éducation du mercredi
- Fly-ball
- Protocole d'utilisation des installations (ex : règlement intérieur)
- Besoins en matériels divers
- Mise à jour des papiers fournis par les adhérents
- Planning des moniteurs
- Partenariat avec Royal Canin
- Arrêt temporaire des cours de Caroline
- Questions diverses

PROTOCOLE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

Gilles procède à une lecture du protocole et rappelle de bien veiller à ranger la matériel Agility après utilisation (surtout les N°).

Pour tout entrainement en dehors des horaires normaux, il faut s'assurer au préalable de l'accord du responsable de section et de la présence d'un moniteur.

Pour les concours que nous organisons, la participation d'au moins 2 adhérents est requise pour obtenir notre affiliation .

En ce qui concerne le Canicross, jusqu'à nouvelle information, les personnes participant aux cours de Nathalie doivent consulter le site du club ou Facebook afin d'y trouver les consignes relatives au déroulement de ses cours.

Pour les fiches d'inscription : la mention « *Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du protocole d'utilisation des installations du club et les accepter* » sera ajoutée.

Le protocole d'utilisation des installations sera également affiché sur notre tableau situé à l'extérieur du club.

Dans les termes du protocole, il sera mentionné que tout chien atteint d'une infestation et/ou d'une maladie contagieuse sera refusé en cours.

Les membres du comité donnent leur accord sur les termes du protocole.

MISE A JOUR DES PAPIERS FOURNIS PAR LES ADHERENTS

Il avait été envisagé de demander aux adhérents une mise à jour annuelle des informations sur les vaccinations de leur chien ainsi que sur leur Responsabilité Civile.

Pour éviter les lourdeurs administratives, ces informations ne seront pas exigées, compte-tenu qu'il est de la propre responsabilité des adhérents d'être à jour de ces papiers.

COTISATIONS

La législation – à compter de 2016 – impose que la cotisation soit due dans sa totalité du 1^e janvier au 30 septembre. Toute nouvelle adhésion à partir du 1^e octobre sera versée en totalité et s'appliquera pour l'année suivante.

Proposition d'une cotisation binôme à compter du 1/1/2016 :

Le comité décide la création d'une cotisation « binôme » – pas plus de 3 chiens par binôme.

Dans le cas d'une adhésion simple, si l'adhérent devient indisponible pendant une période prolongée, le conjoint pourra reprendre l'activité à sa place mais il lui faudra s'acquitter d'une adhésion binôme.

A partir du 1/1/2016, adoption d'une grille tarifaire au trimestre :

	Adhésion simple	Adhésion couple
• 1e trim (janv/fev/mars)	99€	132€
• 2e trim (avril/mai/juin)	72€	96€
• 3e trim (juil/aout/sept)	45€	60€

Plus de tarif dégressif au mois.

Le montant de l'adhésion reste de 50,00 € pour un adhérent seul. Elle sera de 67,00 € pour un binôme.

Moniteurs :

Les moniteurs s'acquittent de leur cotisation annuelle.

Les moniteurs ayant exercé au moins 1 an au sein du club auront la possibilité de se faire rembourser les frais kilométriques pour leurs déplacements au club à concurrence du montant de leur cotisation.

QUESTIONS DIVERSES/ARRET CAROLINE/COURS DU MERCREDI/PLANNING DES MONITEURS

Compte tenu du départ de Caroline, et sachant que chaque moniteur n'exerce qu'une vacation par semaine, doit-on limiter le nombre des adhérents ?
Ce point sera revu en début 2016 en fonction des départs et arrivées des adhérents.

Jean-Louis arrêtera ses cours du mercredi après-midi

Pour une meilleure organisation, un cours spécifique « chiots » prendra place le samedi de 11:00 à 12:00.

Le cours d'éducation « adultes » se déroulera de 9:30 à 10:30.

Cédric , pendant l'absence de Caroline, assurera les fonctions de Responsable Education.

Il est demandé le rachat de clickers pour pouvoir les proposer aux adhérents.

ROYAL CANIN

La demande n'étant pas suffisante, les frais de port sont trop importants ; l'intérêt des commandes de croquettes Royal Canin ne se justifie donc plus.

Il est décidé d'arrêter ce partenariat après relecture de la convention que nous avons signée avec eux.

FLYBALL

Une équipe est en train de se constituer.

Liliane Jacquot nous fait part de la bonne ambiance pendant ses cours et reconnaît avoir des participants assidus, intéressés et motivés.

Le mois prochain, Liliane participera à un stage en vue de la préparation au monitorat.

Liliane a été approchée par les instances du Fly-ball en vue de l'organisation d'un GPF chez nous pour l'année prochaine. Gilles demande des infos sur les conventions.

Pour éviter des perturbations sur le terrain d'Agility, Alexandra propose la création d'un nouvel espace dédié au fly-ball. (20x10m). La municipalité doit étudier la faisabilité de cette demande.

BESOINS EN MATERIEL

Nous devons lister les futurs besoins en matériels du club. La liste ci-dessous en donne les principaux :

- 1 chariot 4 roues gonflables pour le transport du matériel lourd
- Clôture d'un futur terrain de fly-ball
- Palissade /cachette
- Tunnel de 3m (120€)
- 6 barres de saut (43€)
- 50 taquets (70€)
- Numéros d'Agility (115€)
- 1 mur (500€)
- 2e slalom (300€)
- Matériel pour Ecole du chiot
- Tondeuse
- Tampon du club

Dans un 1e temps, on pourra envisager les achats suivants : Palissade/cachette + barres de saut + numéros + taquets + tunnel + tampon du club pour un total d'environ 500€.

PETITES QUESTIONS DIVERSES

Pour la fin de l'année, le club fermera ses portes le 19/12/2015 après les cours et reprendra ses activités le 09/01/2016 au matin.

Fiches d'inscriptions : la secrétaire enverra, à chaque nouvelle inscription, un mail de test à l'adhérent concerné afin d'assurer l'exactitude de l'écriture mail.

Fin de la séance